



COMMUNE D'AURONS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 23 août à 18 h 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 11 (onze).

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, M. Boris FLAUD, Mme Mélanie GAYDIER, M. Max FONTAINE, M Vincent BACHET.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Magali ROBERT représentée par M André BERTERO, Mme Liliane HEUZE représentée par M René BERTOLINA, Mme Annie NOGIER représentée par M Jacques CAMPION.

Etaient absente : Madame Sophie KERNEN.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil : À l'unanimité des voix, Mr Boris FLAUD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h35.

- 1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 juillet 2017 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2017.

Examen du RAO (rapport d'analyse des offres) et attribution des lots.

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du respect du marché public concernant l'extension de l'école et la création d'une bibliothèque, la phase de l'analyse des offres et attribution des lots doivent être validées par le conseil municipal. Que, Mr Vincent BACHET, suivra l'avancement des travaux, il en rendra compte auprès du conseil municipal.

Après examen des documents fournis et explications du Maire, le conseil municipal valide l'unanimité de ses membres présents et représentés le rapport des offres ainsi que les attributions des différents lots.

Lots attribués :

- Lot N° 1 : VRD espaces extérieurs, entreprise, Les Terrassements de Provence
- Lot N° 2 : Gros œuvre, maçonnerie enduit et carrelage, société, APH
- Lot N° 3 : Charpente bois couverture, entreprise, DUCA
- Lot N° 4 : Etanchéité, entreprise, OMEGA
- Lot N° 5 : Menuiseries extérieures aluminium et bois, entreprise, CRYSTAL MENUISERIE
- Lot N° 6 : Plâtrerie, menuiseries intérieure, sol souple et peintures, entreprise PROVENCE DE PEINTURE
- Lot N° 7 : Electricité, chauffage, VMC, plomberie sanitaires, entreprise, SANIT- PROVENCE – CHAUFFAGE
- Lot N° 8 : Serrurerie, entreprise ATOUT FER.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 19h50.

Le secrétaire

Boris FLAUD



Le Maire

André BERTERO

